



Roissy CDG, le 31 juillet 2019

CONTRE LA PRIVATISATION D'ADP

Le Syndicat National du Personnel Navigant Commercial (SNPNC-FO) a décidé de se prononcer contre la privatisation des aéroports d'ADP. À ce titre, nous demandons à l'ensemble des Hôtesse de l'air et Stewards français de soutenir la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, dans le cadre du Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

Notre conviction est qu'une privatisation n'est bonne ni pour le secteur du transport aérien français et ses salariés, ni pour les citoyens français, ni pour les clients des Compagnies aériennes.

En premier lieu le SNPNC-FO considère que les aéroports constituent des monopoles naturels qui doivent le rester aussi bien pour des raisons stratégiques (le contrôle de ses frontières est un des rôles stratégiques de l'État), que d'intérêt général en raison du poids des infrastructures aéroportuaires dans l'aménagement du territoire.

Ensuite, les conséquences pour le secteur du transport aérien d'une telle mesure sont plus qu'inquiétantes. Alors qu'une taxe supplémentaire (écotaxe) vient se répercuter sur les Compagnies, rappelons-nous que le Rapport Le Roux déposé en novembre 2014 proposait notamment la modification de l'affectation des redevances d'Aéroports de Paris (ADP). Aujourd'hui ADP ne finance ses activités aéroportuaires et ses infrastructures que par les seules redevances (principe de la « double caisse »). Le rapport préconisait d'y ajouter les recettes tirées de ses activités commerciales annexes (boutiques, parkings, bureaux...). Si le Rapport a connu un « classement vertical », nous considérons que cette mesure demeure d'actualité, alors que la privatisation d'ADP revient à valider définitivement la double caisse.

Par ailleurs, le choix de la forme juridique de la privatisation pose problème : une concession de 70 ans qui va rendre très compliquée toute renégociation des Pouvoirs publics avec le concessionnaire installé. Comment à ce propos ne pas évoquer la privatisation des autoroutes où l'État a systématiquement été perdant dans ses négociations avec le repreneur. Et pour revenir à l'aérien, la récente privatisation de l'aéroport de Toulouse a été marquée par la défaillance de l'acquéreur chinois.

Terminons enfin sur les conséquences pour les clients d'une privatisation : outre que la privatisation précitée des autoroutes n'a pas entraîné une baisse du coût des péages, bien au contraire, les Pouvoirs publics n'ayant en la matière rien maîtrisé, on peut légitimement exprimer des inquiétudes en termes de maintien de la qualité des services et de leur diversité, les activités les plus rentables risquant d'être privilégiées.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de nous positionner dans un débat qui concerne notre métier et nos emplois. Et invitons les Hôtesse et Stewards français à soutenir la démarche de RIP, à laquelle ils peuvent apposer leur signature jusqu'en mars 2020.

Le Bureau.